



10 décembre 2019 à Strasbourg | 1 jour

# Isolation thermique - acoustique combinée

en neuf ou en rénovation, en  
construction bois ou maçonnerie

Atelier technique

>>> Développement durable et QEB

## PROGRAMME

1. **Rappel des fondamentaux** en thermique et en acoustique
2. **Les oppositions** entre isolation thermique et isolation acoustique
3. **Les convergences** entre isolation thermique et isolation acoustique
4. **Ateliers : étude de solutions d'isolation combinée**, selon les propositions apportées par les participant(e)s :
  - mur extérieur
    - paroi séparative
    - plancher bas
    - plancher séparatif

**Prérequis :** aspects théoriques fondamentaux en thermique et acoustique acquis.

## OBJECTIFS DE FORMATION

- > **Connaître** les **oppositions** et les **convergences** entre le **domaine thermique** et le **domaine acoustique**
- > **Être capable d'élaborer** et de mettre en œuvre **dans un même geste architectural** des **solutions d'isolation combinée** en neuf ou en rénovation, en construction bois ou maçonnerie

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges  
Etude de cas concrets en format atelier
- > **Les supports de cours** seront remis aux participants
  - > Taille du groupe : max. 16 personnes

## INTERVENANTS

**Franck JANIN et Jean Louis BEAUMIER**, auteurs de l'ouvrage « **Isolation thermique – acoustique, solutions combinées** » paru aux éditions *Terre Vivante*

**Franck JANIN**, gérant et ingénieur thermicien spécialisé dans la construction passive et écologique, HELIASOL.

**Jean Louis BEAUMIER**, ingénieur, conseiller en acoustique de l'éco-construction, travaille sur l'emploi des éco-matériaux pour l'isolation acoustique.

## PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

## DUREE & LIEU

**1 jour de formation** soit 7,5 heures

**Horaires** : de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

**Lieu** : **Ordre des Architectes Grand Est**, 5 rue Hannong, 67000 Strasbourg

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif** : 350 € HT (420 € TTC)

**Tarif préférentiel** :

> *Inscription à 2 ou +* : 300 € HT (360 € TTC)

> *Ancien.e stagiaire DDQE/QEB* : 300 € HT (360 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...)** et **éligible à l'obligation de formation continue des architectes.**

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :*  
*Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (soit 100%)*  
*+ crédit d'impôt formation 74 €*

## CONTACT

**Hélène LUDMANN** - [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

# FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 15 avenue du Rhin, 67000 Strasbourg

> Par mail : [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69

SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

## STRUCTURE :

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

## STAGIAIRE :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la formation \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne.*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

### Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCO  
Montants pour l'élève / bénéficiaire du dossier par OPCO  
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur	FIF-PL ouvert à la demande sur la site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour (hors la soirée de 1600 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a>	28h / heure, soit 218 € / jour (hors la soirée de 1600 € / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un arrêté d'éligibilité (profilé à l'adresse <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a> )	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association <a href="mailto:scop@scop-les2rives.eu">scop@scop-les2rives.eu</a> )
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture (hors auto-entrepreneur), bureaux d'étude (thermique, économie...), agences de paysage, architectes salariés, architectes paysagistes salariés	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.actalians.fr">www.actalians.fr</a>	*Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) *Prise en charge de l'hébergement : forfait 84 € / jour *Prise en charge des frais de transport : - réajustés (max 15€ / jour) - forfait de déplacement (max 60 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km * Forfait 204 € / jour = forfait
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (hors taxes et autres) * entreprises de 10 à 15 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 16 à 25 salariés : 2 500 € max. * Act Ali (FAFIEC) : toutes entreprises (hors auto-entrepreneurs) * entreprises de 49 salariés (200 000 € de chiffre d'affaires) * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 300 € max. * entreprises de 42 à 48 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 000 € max. * entreprises de 25 à 48 salariés : 2 000 € max.

Scop les 2 rives - déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 / SIRET 539 062 117 00012 / code APE 8559A